

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 03/10/2024**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 13.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la rénovation du Pont Montourné à Réaumur (85) Numéro Onagre : 2024-09-33x-01374	Bénéficiaire : Commune de Réaumur	Avis : Favorable sous condition
-------------------------	--	---	---------------------------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

- *Myotis daubentonii* Murin de Daubenton
- *Myotis mystacinus* Murin à moustache
- *Troglodytes troglodytes* Troglodyte mignon
- *Passer domesticus* Moineau domestique
- *Cyanistes caeruleus* Mésange bleue

### Discussion

Le CSRPN relève la présence de la Loutre d'Europe *Lutra lutra* et de petits mammifères sur le territoire. Il souhaite savoir s'il a été réfléchi la possibilité d'installer une passerelle pour les mammifères semi-aquatiques sous le pont dans le cadre des travaux.

Le porteur de projet répond que cela n'est pas prévu dans le plan de travaux actuel. Il s'agit d'une petite route communale avec un faible trafic de quelques engins agricoles et riverains.

Le CSRPN indique qu'il est nécessaire d'étudier la mise en place d'une banquette même s'il y a peu de circulation. Dans les faits, 2 Couleuvres vipérines *Natrix maura* ont été observées écrasées. Les banquettes peuvent servir à un cortège étendu d'animaux. Il faut étudier la possibilité de mettre une banquette des deux côtés du pont, le cours d'eau étant assez large.

Le CSRPN demande s'il y a une estimation du nombre de fissures qui ont déjà été utilisées par les chiroptères. Le pont présente un potentiel important ce qui interroge sur le dimensionnement de la compensation. De plus, les travaux seront courts mais il serait intéressant de prévoir une zone de report pendant leur réalisation.

Le porteur de projet précise qu'en tout 4 cavités ont été utilisés sur les 2 passages. De plus, des habitats de report sont présents à proximité pour la durée des travaux.

Le CSRPN indique que les gîtes à chiroptères proposés sont plutôt des gîtes de reproduction que d'hivernation. Ils ne sont donc pas adaptés pour remplacer des gîtes de transit. Il demande s'il est prévu de laisser quelques fissures dans le pont ou de mettre des briques creuses, qui seraient plus adaptées. Il y a des exemples où garder des fissures a bien fonctionné sans remettre en cause la structure du pont, en Vendée le Conseil départemental l'a mis en place.

Le porteur de projet précise que les chiroptères n'hivernent pas dans le pont, il s'agit uniquement de gîtes de transit et de repos. Il est bien prévu de laisser quelques fissures.

Le CSRPN informe que les espèces concernées ne sont pas très sensibles au froid. L'utilisation du pont peut donc se faire pendant tout l'hiver. Il est important d'avoir ces gîtes toute l'année, y compris en hiver car ils peuvent les utiliser.

Le CSRPN précise qu'il faudrait joindre le plan du positionnement prévu des gîtes pour s'assurer qu'ils soient hors d'eau.

Le porteur de projet indique que le niveau d'eau est assez bas même lorsque le débit est important, ce n'est donc pas un problème. Un plan plus précis sera néanmoins fourni.

### Délibération

Le CSRPN indique que le coût de mise en place de banquettes est faible par rapport à coût de réfection d'un ouvrage. Cela pourrait donc être réfléchi même si ce n'est pas fait immédiatement.

Les gîtes prévus pour les chiroptères sont à revoir. Il est d'ailleurs surprenant que le bouchage ai déjà été réalisé, même s'il y a urgence pour les travaux. Il faudra prévoir la présence d'un écologue au démarrage des travaux pour vérifier l'absence de chiroptères dans les fissures.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable sous les conditions suivantes sur ce dossier :

- Étudier la mise en place de banquettes pour les mammifères semi-aquatiques ;
- Modifier les gîtes prévus pour les chiroptères ;
- Prévoir la présence d'un écologue au début du chantier.

Le 09/10/2024

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Marc Gillier

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.